

Certification complémentaire

Langues et cultures de l'Antiquité

Académie de Lille

RAPPORT DU JURY

Session 2021

Ce rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et cultures de l'Antiquité » a cette année pour objectif de produire de nouveaux conseils aux futurs candidats, dans la lignée des précédents rapports des années 2019 et 2020, disponibles sur le site académique à l'adresse suivante : <https://pedagogie.ac-lille.fr/langues-cultures-antiquite/>.

Composition du jury

| | |
|--------------------------------|--|
| Bruno STEMMER | Président du jury IA-IPR de Lettres en charge du dossier LCA |
| Anne-Sophie BACIOCCHINI | Professeur agrégé de Lettres Classiques Collège Lévi-Strauss, Lille |
| Christophe CAFFIER | Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Faidherbe, Lille |
| Arnaud DUBOIS | Chargé d'une mission d'inspection Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Châtelet, Douai |
| Jean-Marc VERCRUYSSÉ | Maître de Conférences en langue et littérature latines Université d'Artois, Arras |
| Estelle ZYMNY | Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Darchicourt, Hénin-Beaumont |

Trois professeurs de Lettres Modernes se sont présentés cette année à l'examen de certification complémentaire « Langues et culture de l'Antiquité – Latin ». Deux de ces professeurs enseignent au collège et ont déjà la charge de l'enseignement LCA – Latin, dans des établissements où l'équipe pédagogique ne compte plus de professeur de Lettres Classiques. Le troisième candidat envisage de l'enseigner.

Dans tous les cas, au-delà du projet de voir leurs compétences reconnues par l'Institution, les candidats ont su manifester au jury un véritable goût pour la langue et la culture latines et la volonté de faire rayonner cette discipline dans leurs établissements présents ou à venir.

Les notes suivantes ont été attribuées : 9/20, 13/20 et 14/20. Deux candidats ont été reçus.

Comme en 2020, le jury a le plaisir de constater que les défauts relevés lors des sessions précédentes ont tendance à disparaître et que les conseils sont de mieux en mieux pris en considération.

Le jury souhaite cependant produire quelques recommandations et insister davantage sur certains points.

Le déroulement de l'épreuve

Les dossiers envoyés cette année ne présentaient pas d'anomalies : tous fournissaient les pièces justificatives attendues par les services administratifs et le jury. Cependant, ils manquent encore quelquefois de lisibilité dans leur présentation : s'il est bien compréhensible que le candidat souhaite faire la démonstration de tout son savoir-faire acquis, il est recommandé de certainement sélectionner davantage les documents pédagogiques et d'aérer la production. De plus, les candidats ont à chaque fois reconnu (de bon gré !) certaines insuffisances ou incohérences logiques dans leur dossier. Si le jury apprécie l'autocorrection, surtout lorsqu'elle est spontanée, il serait préférable que la version proposée aux examinateurs ne soit ni lacunaire ni erronée et ce parce que le premier contact que le jury établit avec un candidat repose sur ce dossier.

L'épreuve se compose de deux moments : une présentation, d'une durée maximale de 10 minutes, et un entretien avec le jury, d'une durée maximale de 20 minutes. Cette année, deux prestations ont dû être interrompues au bout des 10 minutes règlementaires. Sans doute les candidats souhaitaient-ils, après leur présentation personnelle, passer en revue l'intégralité du projet didactique soumis à l'examen du jury. Il serait d'autant plus souhaitable de respecter la contrainte temporelle, de manière à produire une présentation synthétique, que le jury a déjà pris connaissance du dossier bien en amont de l'examen. Le candidat pourrait alors, après avoir mis en avant un ou deux éléments fondamentaux et fondateurs de son parcours professionnel qui l'a amené à cette candidature, expliquer et expliciter un point privilégié de sa démarche didactique : le traitement de la langue ou d'un point de grammaire, une activité de traduction, une progression culturelle, etc.

Au cœur de la didactique de l'enseignement des langues anciennes : la langue et la traduction.

Le jury sait bien que la didactique et la pédagogie des langues anciennes peuvent être sources de nombreuses difficultés. Il a également conscience que ces difficultés,

notamment celles qui sont liées à l'acquisition, au développement et à l'enrichissement des compétences de traduction des élèves, sont d'autant plus importantes qu'un professeur de Lettres Modernes n'a pas abordé, lors de sa formation initiale, ces thématiques propres aux professeurs de Lettres Classiques. Les lignes qui suivent ont donc vocation à indiquer trois points qui paraissent très importants.

La progression linguistique doit faire l'objet d'une attention particulière dans les situations d'enseignement, et le dossier, la présentation et l'entretien doivent témoigner de ce souci : il est nécessaire, pour donner deux exemples, d'explicitier comment l'apprentissage des adjectifs de la seconde classe a été préparé en amont, ou sur quels prérequis voire pré-supposés s'appuie une activité de « révision » des formes participiales et comment elle peut aboutir ensuite à la compréhension du phénomène de l'ablatif absolu, à sa manipulation, à sa traduction.

A propos de la traduction justement, il convient aussi de montrer que les élèves traduisent en classe et sous quelles modalités : traduction accompagnée, comparaison de traductions, traduction lacunaire, etc. Évidemment, le jury sait bien qu'un élève de cinquième ou de quatrième ne peut traduire des segments entiers en début d'année scolaire. Cependant, on apprécie de comprendre comment un élève développe sa compétence de traduction au cours d'une séance, d'une séquence et même de la progression annuelle, comme cela a pu être l'objet de questionnement lors des prestations cette année : sur quels textes, originaux ou adaptés ? de quels niveaux ? en lien avec quelle notion linguistique ? avec quelle régularité ?

A propos de l'évaluation, enfin, le jury est sensible à la cohérence entre le projet didactique et le mode d'évaluation ainsi que sa régularité. Le rapport de 2020 insistait déjà sur ce point : si des évaluations étaient bien présentes dans les dossiers transmis aux examinateurs, il s'est révélé que le sujet proposé n'était pas forcément celui qui avait été donné ou qu'il était incomplet, pour des raisons de contraintes matérielles. Il serait sans doute profitable de produire une évaluation en annexe du dossier, peut-être même une copie d'élève accompagnée du sujet, afin que les examinateurs puissent vraiment observer la cohérence entre les leçons de langue dispensées, les exercices menés et les attentes en fin de séance ou de séquence.

Ainsi, le jury conseille aux futurs candidats de faire la démonstration explicite et précise de leur capacité à concevoir une progression linguistique et identifier les moyens qu'ils mettent en œuvre pour aider les élèves à traduire et ce, de manière de plus en plus autonome.

Le jury a plaisir à retenir de ces prestations un véritable engouement de la part des candidats et une volonté de se mettre à l'épreuve. Il remarque aussi que chaque dossier présentait une application tout à fait satisfaisante des programmes mais aussi de l'ambition dans les différentes mises en œuvre, notamment sur le plan civilisationnel. Il souligne aussi des efforts de problématisation des séquences présentées. C'est enfin un souci de développer une pédagogie adaptée mais aussi différenciée que les examinateurs ont souvent pu apprécier.

Ce rapport, en complément des précédents, doit ainsi permettre à de nouveaux professeurs de candidater à l'examen de certification complémentaire mais aussi d'encourager les professeurs des sessions précédentes et de cette année qui ont échoué à se présenter de nouveau. Le site académique mentionné plus haut leur apportera également des ressources pédagogiques, de même que les stages du Plan Académique de Formation.